

Commune de

Mont-Saint-Guibert

2021

Rev. sept. 2025

GUIDE PRATIQUE

pour les seniors

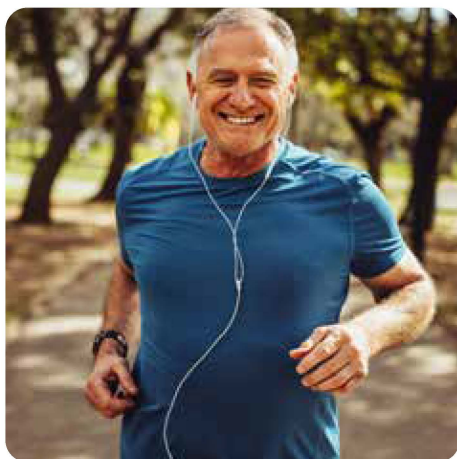
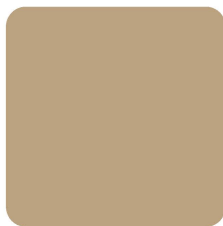
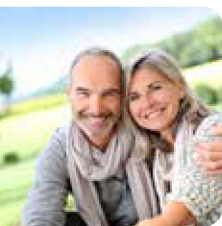
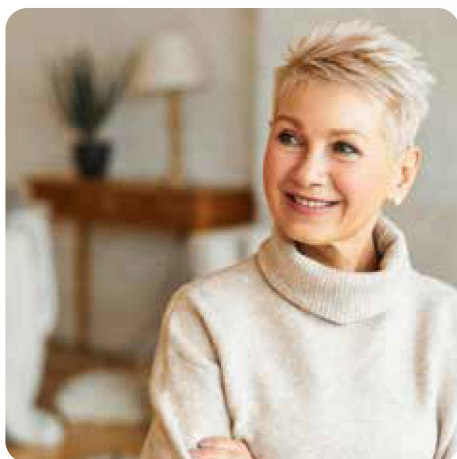


Table des matières

ÉDITORIAL	3
LA BOÎTE JAUNE	4
CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS MEMBRES 2024-2030	5
ADMINISTRATION COMMUNALE	6
CPAS- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE	6
ÉPICERIE SOCIALE – « EPI' CENTRE»	7
ZONE DE POLICE ORNE-THYLE	8
POSTE	8
MOBILITÉ	9
1 Taxi social du CPAS de Mont-Saint-Guibert	9
2. Services spéciaux pour personnes à mobilité réduite (PMR)	10
3. Cap Brabant wallon (CAP BW)	10
4. SOS MÉDICAL MEUSE asbl	11
5. Sulumob volontaires asbl	11
ÉCRIVAIN PUBLIC	12
LOGEMENT	13
1. Aide et conseil	13
1.1 Senoah	13
2. Sociétés de logement (Brabant wallon)	13
2.1 Habitations sociales du Roman País, scrl	13
2.2 Immobilière publique du centre et de l'est du Brabant wallon (ipb)	13
2.3 Le Foyer Wavrien, scrl	13
2.4 Fond du logement de Wallonie	13
2.5 Les Agences immobilières sociales (AIS)	14
3. Habitats groupés intergénérationnels	14
3.1 Habitants Abbeyfield	14
3.2 Résidence multigénérationnelle Monticelli	15
4. Maisons de repos (MR) et/ou de soins (MRS)	15
5. 1 Toit 2 âges	16
SANTÉ, BIEN-ÊTRE	17
1. Rester chez soi	17
1.1 Aide et conseil	17
1.2 Aides à domicile	18
1.3 Saint-Vincent de Paul – Mont-Saint-Guibert	22
1.4 Repair Café	22
1.5 Télé vigilance à domicile	24
2. Cliniques-Centres médicaux	25
3. Médecins généralistes de Mont-Saint-Guibert	26
4. Soins Palliatifs	27
5. En cas de décès	28
ÉCOUTE - MALTRAITANCE – INFO	34
1. Respect Seniors	34
2. La Ligue Alzheimer asbl	34
3. L'Association Parkinson asbl	34
ACTIVITÉS CULTURELLES – LOISIRS	35
NUMÉROS D'URGENCE	36
NUMÉROS IMPORTANTS	36

Éditorial

Qu'est-ce qu'un CCCA ?

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), le relais et la voix des aînés.

Son cadre de référence est régi par l'article 1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ainsi que par une circulaire du 02/10/12 relative au fonctionnement des CCCA.

Le CCCA est un organe de participation citoyenne. Il a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de proposer au Conseil communal des solutions pertinentes pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. Il se veut également pluraliste, dénué de tout fondement religieux ou philosophique, libre de toute appartenance pour fonctionner de manière indépendante et ainsi optimiser au mieux son rôle et son travail dans la société pour l'ensemble des aînés.

Il est initié par le Conseil communal en début de législature et pour toute sa durée.

Votre CCCA est constitué de 14 bénévoles qui se réunissent chaque mois afin d'étudier les aspirations, remarques, demandes des seniors, concernant leurs conditions de vie à Mont-Saint-Guibert.

Ce guide

L'âge avance et avec lui se crée, une richesse d'expériences, de souvenirs et de sagesse. Ce guide a été conçu spécialement pour vous, afin de vous accompagner dans votre quotidien, vous informer et vous inspirer.

Que ce soit pour découvrir des activités stimulantes, ou simplement trouver des conseils pratiques pour une vie sereine, ce guide est votre allié. À travers ces pages, nous

souhaitons vous offrir des solutions adaptées à vos besoins, vous aider à rester actif et engagé, et surtout, vous rappeler que chaque jour est une nouvelle opportunité d'apprendre et de partager.

Ce guide offre des sources d'informations utiles afin de répondre au mieux à vos interrogations sur les différents services et opportunités accessibles dans votre commune de Mont-Saint-Guibert, il permet ainsi à nos Seniors de bien vivre et garantir leur place dans nos villages. Nous nous sommes efforcé d'utiliser un langage simple et facile à comprendre.

Ce guide conçu, réalisé et mis à jour par les membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), avec le soutien de la commune, s'adresse principalement aux aînés de 65 ans et plus. Ce qui n'empêche pas leurs proches d'y puiser des informations susceptibles d'aider leurs aînés.

Cette troisième édition du « Guide pratique à l'usage des Seniors » met à jour des informations qui ont évoluées depuis l'édition précédente, elle introduit également de nouvelles données utiles.

Notre intention, via ce guide, est avant tout de simplifier l'accès à toutes les informations et renseignements qui vous sont utiles et aussi de valoriser tout particulièrement les activités qui promeuvent l'épanouissement social des seniors, ainsi que l'intergénérationnel et la cohésion sociale.

Bien vieillir peut être une chance, mais c'est surtout un droit et il nous appartient à tous de veiller à ce qu'il soit respecté.

Prenez soin de Vous.

Yves Vandamme

Président du CCCA de MSG

- Prenez le temps de lire ce document et surtout conservez-le à portée de main (à proximité de votre téléphone par exemple).
- Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce guide, certaines erreurs et omissions restent possibles

Merci de nous les signaler à l'adresse Email suivante :
conseildesaines@mont-saint-guibert.be



La boîte jaune « SENIOR FOCUS »

La petite boîte qui peut vous sauver !

Soucieux de votre bien-être, le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), avec le soutien de la commune de Mont-Saint-Guibert, a œuvré à la réalisation d'un outil intitulé : « **La boîte dans le frigo, Senior Focus** ».

À quoi sert cette boîte ?

Le premier objectif de cette boîte est de permettre au personnel d'intervention, en cas de malaise, d'accident domestique ou de disparition, d'intervenir de façon rapide et adéquate grâce aux données à caractère médical ou autre contenues dans la boîte.

Que contient-elle ?

La boîte Senior Focus, de teinte jaune fluo, contient deux fiches qui permettent de remplir de manière préventive et en dehors de tout stress, un ensemble de données concernant, par exemple, votre santé, vos habitudes ou encore, les coordonnées de vos proches.

Où doit-elle se trouver ?

Elle sera visible dans votre frigo.

Que permet cette fiche ?

En cas de malaise, d'accident domestique ou de disparition, ces fiches permettent aux services de secours d'entreprendre rapidement les démarches pour vous aider.

La boîte contient également un autocollant à apposer sur la face intérieure de votre porte d'entrée. Dès que les services d'urgence entrent chez vous et voient l'autocollant apposé sur votre porte, ils savent qu'ils peuvent ouvrir votre frigo et consulter les informations situées dans la boîte jaune SENIOR FOCUS.

À qui est-elle destinée ?

La boîte dans le frigo est offerte à toutes les personnes de 65 ans et + habitant l'entité de Mont-Saint-Guibert.

Où se la procurer ?

La boîte jaune est disponible aux endroits suivants dans Mont-Saint-Guibert :

Maison Communale	Grand'Rue 39
Pharmacie Bouché	Grand'Rue 41
Pharmacie Fontaine	rue Saint Jean, 19C
Pharmacie Servais	Grand'Route 61A

PS : Les pharmacies peuvent, si vous le souhaitez, vous fournir votre schéma de médication. Les médecins de Mont-Saint-Guibert sont informés de la présente action.

Besoin d'aide ou d'informations complémentaires ?

Contactez-le 010 65 35 15 ou le 0472 41 86 61
ou envoyez un mail à : conseildesaines@mont-saint-guibert.be

Conseil consultatif communal des Aînés

Membres 2024-2030



1



13



12



11



2

POUR CORBAIS :

1. BERGIER Catherine
2. GALIOT Gordana
3. SWALES Jean-Pierre
4. VANDAMME Yves (Président)

rue de Corbais, 62
rue des Prés, 2
rue de la Dîme, 7
rue des Prés, 2



10

POUR MONT-SAINT-GUIBERT :

5. ALGRAIN Madeleine
6. de MAERE Jacqueline
7. PONCELET Freddy (Vice-Président)
8. WATHOUR Charles-Albert
9. BOONE de HEMPTINNE Hedwige
10. PHILIPPART Jean-Claude (suppléant)

rue des Vignes, 2
place du Sablon, 4
rue saint Jean, 18
rue des Vignes, 8
rue Saint Jean, 20/002
Grand'Rue, 59



3

POUR HÉVILLERS :

11. TEGHEM Michèle
12. Claire MARTIN-VAN LOO (Secrét.)
13. QUOIBION Marie-Jo

rue de la source, 31
rue de Nil, 19
rue d'Alvaux, 19



9



4



5



6



7



8

ADMINISTRATION COMMUNALE :

MORTIER Viviane (Échevine des Aînés)
SANNIKOFF Nathalie (Présidente CPAS)
SPAENS Marc (Coordinateur CCCA) Grand' Rue, 39

Pour toute demande d'information concernant le CCCA et ses activités, vous pouvez également prendre contact via notre adresse Email (conseildesaines@mont-saint-guibert.be) ou appeler le coordinateur Marc Spaens dont le numéro de téléphone à la commune est 010 65 35 15. Il assurera le relais.

ADMINISTRATION COMMUNALE

39 Grand'Rue à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 65 75 75 | Fax : 010 65 02 53

Email : info@mont-saint-guibert.be

Site internet : www.mont-saint-guibert.be

Facebook : www.facebook.com/montsaintguibert.be



BUREAUX ACCESSIBLES :

Tous les services : le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Tous les services : le jeudi de 13h à 16h30

Le service population/Etat civil et Urbanisme: permanence le jeudi de 16h30 à 19h

Le service population/Etat civil : permanence le samedi de 10h à 12h

Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

(Sauf le jeudi permanence téléphonique de 8h30 à 12h)

CPAS - CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

39/1 Grand'Rue à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 65 75 32 - Fax : 010 65 03 52

Email : info@cpas-mont-saint-guibert.be

Site internet : www.mont-saint-guibert.be/ma-commune/social/c.p.a.s.

BUREAUX ACCESSIBLES :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

le jeudi de 8h30 à 12h

Permanences sociales :

Le lundi, mercredi, vendredi de 8h45 à 11h45 ou sur rendez-vous

Le jeudi soir de 16h30 à 19h (excepté en juillet et août)



MISSIONS

Le service social général gère l'aide sociale au sens large du terme : **dossiers sociaux, informations sociales, revenus d'intégration sociale, gestion budgétaire, aides financières et morales diverses.**

Ce service tente, après une écoute attentive des personnes, de trouver les solutions les plus adéquates compte tenu des situations appréhendées dans leur globalité. Les assistantes sociales identifient les difficultés et déterminent ce qui relève de l'aide légale d'une part et ce qui relève d'une action sociale particulière d'autre part (besoins spécifiques du demandeur d'aide).

Il joue également le rôle de relais et oriente la personne vers un service plus compétent lorsque la demande est trop spécifique. De cette manière, il travaille en pleine collaboration avec les autres services du C.P.A.S.

Les assistantes sociales sont tenues par le secret professionnel et dialoguent donc confidentiellement avec le demandeur d'aide.

Toute demande d'aide doit être présentée dans le mois au Comité Spécial de Service Social (C.S.S.S.).

ÉPICERIE SOCIALE – « EPI 'CENTRE »

Accès sous conditions, octroyé par le CPAS de Mont-Saint-Guibert

L'Épicerie sociale est un espace aménagé en libre-service qui propose des produits alimentaires ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien, à prix réduits. Les personnes qui y ont accès peuvent choisir elles-mêmes ce qu'elles désirent consommer. Toute personne en situation de précarité reconnue par le CPAS et résidant sur le territoire des communes concernées, peut avoir accès au service.

EPI'Centre est aussi un lieu d'accueil convivial où l'on peut participer à **des ateliers** (cuisine, diététique, fabrication de vêtements, de produits d'entretien, etc.) ainsi qu'à **des animations** sur des thèmes de la vie quotidienne (santé, bien-être, famille, budget, économies d'énergie, choix des aliments, etc.).

Une assistante sociale du CPAS de Chastre coordonne le service implanté dans la cité sociale de Chastre centre et plusieurs bénévoles

s'occupent du magasin.

Un règlement intérieur fixe les modalités pratiques de fonctionnement de l'épicerie pour les bénéficiaires.

Avenue des Cerisiers, 1 à 1450 Chastre

Tél.: 010 65 20 27

(durant les heures d'ouverture du service)
ou 081 62 27 23 (CPAS Chastre)

Accessible le lundi de 9h30 à 12h, mardi de 10h30 à 12h, mercredi de 14h à 16h30 et vendredi de 9h30 à 12h.

Contacts :

Pour tout renseignement,
adrez-vous au CPAS
de la commune de
Mont-Saint-Guibert.



ZONE DE POLICE ORNE-THYLE

Rue Edouard Belin, 14 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 65 38 00

Email : zp.ornethyle@police.belgium.eu
Internet : www.police.be/5270
Facebook : www.facebook.com/policeornethyle

HEURES D'OUVERTURE :
Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 18h
Le samedi : de 9h à 13h

Agents de quartier :

XAVIER DUYSSENS :
INSPECTEUR DE POLICE – HÉVILLERS
Gsm : 0470 99 96 77
Email : Xavier.duysens@police.belgium.eu

ANDRÉ DE DECKER :
1^{ER} INSPECTEUR DE POLICE
MONT-SAINT-GUIBERT
Gsm : 0493 22 08 14
Email : Andre.deDecker@police.belgium.eu

THOMAS VERNIEST :
INSPECTEUR DE POLICE – CORBAIS
Gsm : 0470 99 96 89
Email : Thomas.verniest@police.belgium.eu

Pour les joindre : 010 65 38 00 pour les appels non urgents
Tél.: 101 pour les appels urgents

Appels urgents :
101 ou 112



POSTE

Rue Auguste Lannoye, 10 à 1435 Mont-Saint-Guibert

HEURES D'OUVERTURE :
Lundi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Mardi : de 14h à 18h
Mercredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Samedi : de 9h30 à 13h



MOBILITÉ

1. Taxi social du CPAS de Mont-Saint-Guibert



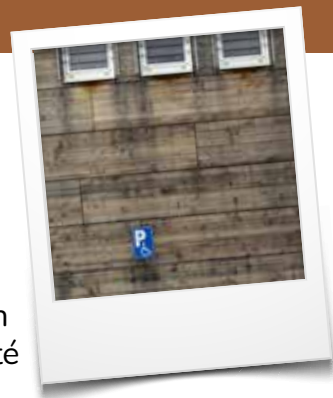
MISSIONS

Le taxi social est un service de transport de proximité et d'accompagnement. Il vise à offrir, en priorité, à des personnes défavorisées ou porteuses d'un handicap et habitant la commune de Mont-Saint-Guibert, une certaine mobilité moyennant rétribution.

Le service s'adresse à la personne qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés réelles de déplacement pour :

- bénéficier des soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste...) et de médicaments (pharmacien) ;
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, C.P.A.S, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions...) ;
- rendre visite à des membres de famille proche qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos...) ;
- faire des courses ;
- ou toute autre démarche à caractère social (entretien d'embauche, comparution au tribunal...).

Contact: Paul Lewyckyj (agent administratif CPAS)
Grand'Rue, 39/1 à 1435 Mont-Saint-Guibert (arrière de l'Administration communale)
Tél.: 010 65 75 32 - Email : paul.lewyckyj@cpas-mont-saint-guibert.be



2. Services spéciaux pour personnes à mobilité réduite (PMR)

Vous présentez un handicap et êtes dans l'impossibilité de vous déplacer via les lignes régulières ? Le service PMR, assuré par l'asbl Mobilité en Brabant wallon en collaboration avec le TEC Brabant wallon, est un service de transport sur mesure à destination des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Il s'agit d'un service de proximité, porte-à-porte, encadré par un conducteur formé (aide à l'embarquement et à l'arrivée).

Les services PMR fonctionnent sur réservation uniquement !

Coordonnées et heures de contact	Horaire de circulation	Délai de réservation
Mobilité en Brabant Wallon Chaussée de Bruxelles, 5 - 1300 Wavre Tél.: 010 88 13 13 du lundi au vendredi 8h30 à 16h30 info@mobilitebw.be	Du lundi au samedi : de 7h à 19h	Le plus tôt possible

Tarifs : de 1,90€ à 3€ selon l'application du tarif zonal TEC Next et Horizon.

Quels avantages ?

Vous voyagez dans des véhicules adaptés à vos besoins avec élévateur, système d'ancrage des voitures et mains courantes. Vous êtes encadré(e) par des chauffeurs spécialement formés. Vous bénéficiez du tarif avantageux du simple parcours du TEC. Vous empruntez le service gratuitement si vous avez un abonnement 65+.

Vous pouvez vous faire accompagner par une personne de votre choix (celle-ci bénéficie de la gratuité sur présentation de la carte d'accompagnant délivrée par l'AWIPH).

Vous avez la possibilité de poursuivre vos activités. Vous améliorez votre mobilité quotidienne vers :

- ▶ les services médicaux
- ▶ les administrations
- ▶ votre lieu de travail ou votre école
- ▶ les commerces
- ▶ les lieux de loisirs

3. Cap Brabant wallon (CAP BW)

Vous habitez le Brabant wallon et vous éprouvez des difficultés à vous déplacer ? Vous cherchez un service adapté à votre situation ? Vous éprouvez des difficultés à vous déplacer de manière temporaire ou définitive et vous avez besoin d'un transport adapté pour une raison médicale ou privée ?

Nous vous aidons à trouver l'opérateur qui correspond à vos besoins.

Contact : 0800 17 420 (numéro gratuit)

Spécifiez votre demande (heure et lieu de départ et d'arrivée, niveau de difficulté de déplacement, etc.). Un opérateur reprendra contact avec vous pour organiser votre transport. Nous vous garantissons que votre demande sera analysée dans les 72 heures.

Autonomia asbl Av. Pierre Van der Biest 70 B-1150 Bruxelles **Site internet** : <http://capbw.be>

4. SOS MÉDICAL MEUSE asbl

L'asbl existe depuis décembre 1994 et a pour objet l'accompagnement des personnes en difficulté physique, mentale ou morale. Nous regroupons actuellement ± 200 chauffeurs bénévoles répartis en Wallonie.

Nous accompagnons des personnes vers des centres de soins. Dès lors, notre tâche consiste à :

- ▶ conduire la personne de son point de départ au centre de soins

- ▶ si nécessaire, lui remettre le document « attestation du prestataire »
- ▶ l'assister dans les formalités administratives : l'amener au comptoir d'inscription, l'aider si

- nécessaire à compléter les documents

- ▶ l'accompagner ensuite à l'endroit des soins
- ▶ attendre SUR PLACE la fin des soins
- ▶ reconduire la personne du centre de soins à son point de départ
- ▶ établir le bon de transport et se faire payer

Siège : Rue Jean-Jaurès, 1 à 4460 Grâce-Hollogne

Tél.: 04 263 39 04

Email : contact@softtravel.be

Site internet : <http://www.sos-medical-meuse.be>

5. Solumob volontaires asbl

L'asbl propose un transport accompagné pour personnes à mobilité réduite sur la Région de Bruxelles-Capitale, le Brabant wallon et la Région wallonne. Ce transport est assuré par des volontaires utilisant leur propre véhicule dans le but de créer une relation de confiance entre les personnes prises en charge et les volontaires favorisant ainsi l'échange, l'écoute et le respect de celles-ci.

Transport professionnel ou transport volontaire ? Vous ne savez pas lequel choisir ? Nous pourrions vous conseiller le service qui répondra au mieux à vos besoins en mobilité. Le transport volontaire n'est en effet pas adapté pour toutes les personnes à mobilité réduite. Pour répondre à certaines normes légales et assurer confort et sécurité maximale, il y a plusieurs conditions à respecter. Ce transport est uniquement réservé aux personnes :

- ▶ qui ne sont pas en fauteuil roulant
- ▶ qui ne possèdent pas de matériel médical particulier (perfusion, bonbonne, etc.)
- ▶ qui peuvent être transportées assises dans un véhicule classique
- ▶ qui ne présentent pas un état de santé qui nécessite un transport sanitaire professionnel.

Siège : Chaussée de Gand, 1434 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe

Tél.: 0493 40 74 20

Email : Info@solumobvolontaires.be

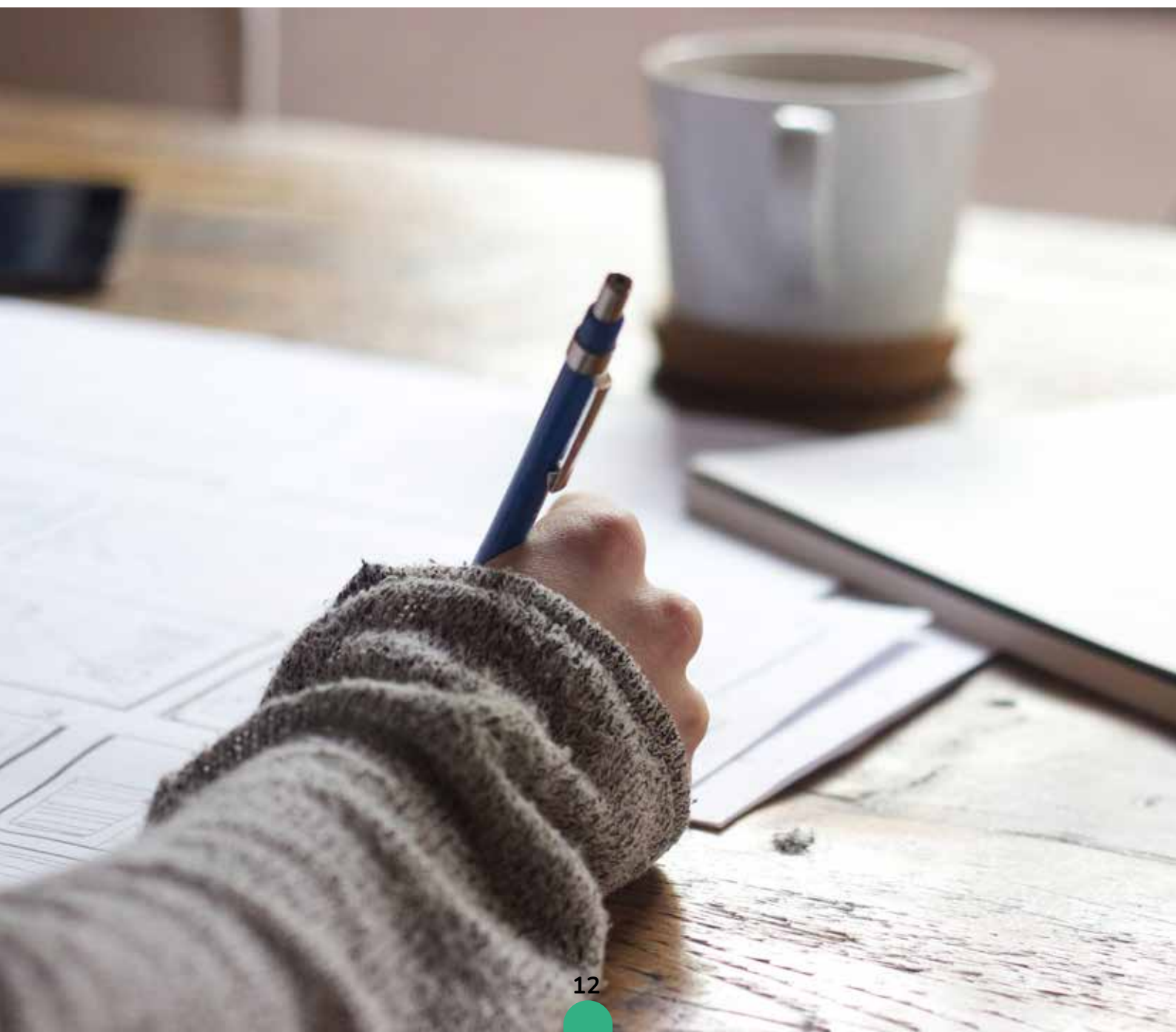
Site internet: <http://solumobvolontaires.be>

***Vous êtes motivé ? Vous aimez conduire ?
Vous êtes prépensionné, pensionné, jeune ou moins jeune ?
Vous avez du temps à consacrer et voulez aider les gens ?
Rejoignez ces services !***

ÉCRIVAIN PUBLIC

Un écrivain public est à votre disposition gracieusement. Son métier est d'écrire pour autrui tout type de textes à caractère privé, administratif ou professionnel. De plus, grâce aux technologies de la communication et de l'information, il peut développer un large éventail de services rédactionnels : documents administratifs, courriers personnels, discours, faire-part, pages Web, biographies, récits de vie, textes littéraires, corrections, réécritures, etc. Il s'engage à respecter une charte déontologique et ses services sont entièrement gratuits.

**Prenez rendez-vous au 0498 67 18 69 avec M. Monderer
qui se fera un plaisir de vous aider.**





LOGEMENT

1. AIDE ET CONSEIL - SENOAH

Senoah vous conseille et vous accompagne dans la recherche d'un lieu de vie adapté, allant du domicile à l'entrée en maison de repos, en passant par les résidences-services et les habitats alternatifs.

CONCRÈTEMENT, EN QUOI SENOAH PEUT VOUS AIDER ?

Vous êtes senior ou vous accompagnez un senior et :

- ▶ vous vous posez des questions quant au choix d'un nouveau lieu de vie (maison de repos, résidence-services, habitat partagé, etc.)
- ▶ vous souhaitez être accompagné et soutenu dans vos démarches de recherche d'un lieu de vie ;
- ▶ vous souhaitez recevoir un conseil juridique ;
- ▶ vous vivez des difficultés dans l'établissement où vous habitez et vous souhaitez en parler.

Une équipe de travailleurs sociaux, une juriste et des volontaires sont là pour vous aider. Ces services sont totalement gratuits !

Tél.: 081 22 85 98 entre 8h30 et 17h

Site internet : www.senoah.be

Email : info@senoah.be

2. SOCIÉTÉS DE LOGEMENT (BRABANT WALLON)

2.1 *Habitations sociales du Roman País, scrl*

Allée des Aubépines, 2 à 1400 Nivelles

Tél.: 067 88 84 84

Email : secretariat@romanpais.be

2.2 *Immobilière publique du centre et de l'est du Brabant wallon (ipb)*

Avenue des Métallurgistes, 7A1 à 1490 Court-Saint-Étienne

Tél.: 010 61 41 51

Email : secretariat@ipbw.be

2.3 *Le Foyer Wavrien, scrl*

Rue de Nivelles, 3 /15 à 1300 Wavre

Tél.: 010 22 38 28

Email : info@foyerwavrien.be

2.4 *Fond du logement de Wallonie*

SCRL au capital privé dont la Ligue des Familles est le sociétaire de référence. Le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable reconnaît d'utilité publique les missions exercées et pour lesquelles l'institution reçoit des financements de la Wallonie afin de :

▶ **Octroyer des crédits sociaux**

Prêt à taux attractifs aux familles nombreuses pour acheter / construire leur habitation ou pour y réaliser des travaux d'amélioration ou économiseurs d'énergie. Financement des travaux de rénovation de logements loués ensuite par des propriétaires bailleurs et des travaux destinés à l'accueil d'un parent âgé. Le crédit hypothécaire constitue l'activité dominante de l'entreprise en termes de chiffre d'affaires, de subsides régionaux et de personnel.

► Créer des logements locatifs

Concilier les approches immobilière et sociale, en achetant pour les rénover des bâtiments loués à des familles en difficulté. Les synergies partenariales développées dans le cadre des programmes communaux du logement se concrétisent par des réalisations innovantes en milieu urbain et rural.

► Fournir son expertise aux associations

Le Gouvernement wallon a confié l'encadrement des organismes à finalité sociale (OFS) agréés par la Région : les agences immobilières sociales, les régies des quartiers et les associations de promotion du logement, au bénéfice d'une population fragilisée.

FONDS DU LOGEMENT DE WALLONIE

Siège administratif : Rue de Brabant, 1 à 6000 Charleroi

Siège social : Rue Saint-Nicolas, 67 à 5000 Namur

Tél.: 071 207 711 Email: contact@flw.be

Site internet : www.flw.be

2.5 Les Agences immobilières sociales (AIS)

Ces AIS agréées en Wallonie sont encadrées par le Fonds du Logement (FLW).

Leur mission principale est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus tant du parc privé que public qui répondent aux normes minimales de salubrité (fixées dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30.08.2007), en vue de répondre à la demande sans cesse croissante, de logements de qualité. Les agences immobilières sociales agissent comme intermédiaires entre les propriétaires bailleurs et les locataires.

AIS BRABANT WALLON

Chaussée des Collines, 54 à 1300 Wavre

Tél.: 010 88 05 58

Email : info@aisbw.be

Site internet : www.brabantwallon.be

3. HABITATS GROUPÉS INTERGÉNÉRATIONNELS

3.1 Habitants Abbeyfield

Interpellé par la solitude et l'isolement de certaines personnes âgées dans les années 1956, l'anglais Richard CarrGomm décida d'agir en achetant une petite maison où il invita deux seniors solitaires : la première maison Abbeyfield vit ainsi le jour. Le nom de la rue, Abbeyfield road, a ensuite désigné le mouvement Abbeyfield lui-même qui compte aujourd'hui 601 maisons dans 9 pays, 7.800 seniors et environs 10.000 volontaires à travers le monde.

Le projet Abbeyfield s'adresse aux personnes de 60 ans et plus qui souhaitent partager avec d'autres un habitat où l'on allie vie privée, vie en groupe et ouverture vers le monde extérieur :

- (re)trouver des contacts sociaux et de la solidarité au quotidien
- participer à des activités communes
- exercer des responsabilités
- maintenir leur indépendance (des activités personnelles, des relations amicales et familiales dans la maison et au dehors) et leur autonomie (prendre elles-mêmes les décisions qui les concernent).

Chaque maison Abbeyfield est une asbl locale qui respecte les principes de la Charte d'Abbeyfield repris dans les statuts. Chaque maison s'organise de façon autonome et établit son propre règlement d'ordre intérieur qui la différencie des autres maisons.

ABBEYFIELD EN WALLONIE ASBL rue des Brasseurs, 170 à 5000 Namur

Tél.: 0483 46 22 91 (François Cavalier)

Email : abbeyfield.en.wallonie@gmail.com

3.2 Résidence multigénérationnelle Monticelli

La résidence Monticelli accueille des locataires indépendants et des seniors autonomes dans un environnement privilégié au cœur du Brabant wallon. Habitat groupé intergénérationnel et **soucieux** du développement durable, elle est aussi à votre disposition pour des séjours courts ou l'organisation d'activités conviviales.

NEW MONTICELLI

Bois Pinchet, 15 à 1495 Villers-la-Ville

Tél.: 0473 75 09 29

Email : newmonticelli@gotim.be - **Site internet :** www.monticelli.be

4. MAISONS DE REPOS (MR) ET/OU DE SOINS (MRS)

La maison de repos : publique ou privée, elle doit être agréée par la Région (wallonne, bruxelloise, flamande). Ces institutions s'adressent à des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Dans ces maisons de repos, le logement mais aussi les services collectifs, les aides à la vie journalière et si nécessaire des soins sont organisés.

La maison de repos et de soins consiste, la plupart du temps, en un certain nombre de lits (de soins) intégrés dans une maison de repos. Ces « lits » sont réservés à des personnes fortement dépendantes ne nécessitant plus des soins aigus mais à l'égard desquelles une garantie d'encadrement supérieur est assurée.

La résidence-services propose le logement et des prestations proposées « à la carte ». Cette formule permet de garder une vie indépendante tout en garantissant la mise à disposition de services tels que, par exemple, le service repas.

Centre de soins de jour : il est situé au sein d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins ou en liaison avec elles. Y sont accueillies, pendant la journée, des personnes âgées de 60 ans au moins en perte d'autonomie, qui y bénéficient de soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale.

Centre de court séjour : établissement d'hébergement, médicalisé ou non, visant à assurer la sécurité matérielle, affective et psychologique des personnes âgées pour une durée de séjour qui peut varier de quelques jours à quelques semaines.

ÉTABLISSEMENTS DANS NOTRE COMMUNE :**Maison de repos (MR) : Résidence Au Bon Vieux Temps**

Type de séjour :

Maison de repos : 76 lits

Résidence-services : 25 lits / Court séjour : 3 lits

Rue de Corbais, 18A à 1435 Mont-Saint-Guibert

Tél.: 010 65 91 17**Email :** info@aubonvieuxtemps.be**Site internet :** www.aubonvieuxtemps.be**Maison de repos et soins (MRS) : Résidence de l'Orne**

Type de séjour :

Maison de repos : 94 lits / Court séjour : 12 lits

Rue des Tilleuls, 44 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Tél.: 010 65 85 91**Email :** immo.evc@gmail.com**Site internet :** www.residencedelorne.be**5. 1 TOIT 2 ÂGES**

Les grands-parents ont toujours accueilli chez eux de jeunes étudiants, petits-enfants ou non, dans un esprit d'entraide mutuelle. Dans les années 1990, cette cohabitation se structure, encadrée par des associations qui veillent à son bon fonctionnement, évitant ainsi toute dérive ou abus. Le logement intergénérationnel est né !

En Belgique, c'est en juillet 2009 que Régis et Claire de Kerautem créent l'asbl 1 Toit 2 âges.

Elle démarre à Bruxelles avant de poursuivre son développement trois ans plus tard en Wallonie, à la suite des nombreux appels de seniors et d'étudiants motivés par ce projet gagnant-gagnant.

1 Toit 2 âges est composé d'une équipe aux profils très divers : juriste, assistante sociale, journaliste, neuropsychologue, économiste, professeurs, senior... chacun apportant ses compétences, ses connaissances, sa sensibilité et son écoute à ce projet purement humain.

Sa mission est de rompre la solitude des personnes âgées et faciliter l'accès au logement pour les étudiants.

Son objectif : une société où les générations s'entraident et s'enrichissent mutuellement.

Des événements festifs (après-midi jeux, dîner intergénérationnel, etc.) permettent de toucher du doigt cet enrichissement et les encouragent à continuer et à rêver.

Responsable Mont-Saint-Guibert : Madame Delphine Janus

Tél.: 0499 34 00 88 le lundi et mardi de 9h à 18h et le mercredi de 9h à 12h

Email : lln@1toit2ages.be

Directrice : Madame Claire de Kerautem

Tél.: 0475 93 28 28 du lundi au vendredi de 9h à 18h

Email : direction@1toit2ages.be - **Site internet :** www.1toit2ages.be

SANTÉ, BIEN-ÊTRE

1. RESTER CHEZ SOI

1.1 Aide et conseil

A. AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ)

Quand l'âge avance, la maison de repos n'est pas l'unique alternative ! D'autres lieux de vie existent et peuvent répondre aux attentes et besoins des seniors, à commencer par le domicile.

Nombreuses sont les personnes qui souhaitent vieillir à leur domicile. Quand les gestes de la vie quotidienne deviennent de plus en plus compliqués, quand se déplacer devient difficile, le domicile peut rester un lieu de vie adéquat s'il s'adapte à la personne. Des aménagements du domicile peuvent effectivement être pensés pour permettre au senior de vivre le plus longtemps possible chez lui et dans de bonnes conditions de vie.

Pour ce faire, la plateforme Bien Vivre Chez Soi, initiée par la Ministre de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances, vous accompagne dans l'adaptation de votre domicile. Ce service informe les personnes sur les conseils, aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie. Il permet aux personnes qui en font la demande de recevoir gratuitement la visite d'un service conseil. Ce service proposera des solutions d'aménagement.

Plateforme Bien Vivre Chez Soi /AVIQ:
Rue de la Rivelaine, 21 à 6061 Charleroi
Tél.: 071 33 77 11
Email : info@aviq.be
Site internet : <https://www.aviq.be/fr>

B. SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL (SPF) SÉCURITÉ SOCIALE

Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 100 à Bruxelles 1000
Site internet : <https://www.socialsecurity.belgium.be/fr>

Pour les questions concernant les personnes handicapées, veuillez utiliser le formulaire sur le site www.handicap.belgium.be ou téléphoner au 0800/987 99. Vous pouvez les joindre chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h30, sauf le mercredi.

C. SENOAH

Voir supra – rubrique : Logement, Aide et conseil
Tél.: 081 22 85 98 entre 8h30 et 17h
Email : info@senoah.be - **Site internet :** www.senoah.be

D. PROVINCE DU BRABANT WALLON - AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Elle s'adresse à toute personne (le demandeur) souhaitant adapter son logement pour accueillir un proche âgé de 65 ans et plus (le bénéficiaire). Une prime est également destinée aux personnes âgées de 65 ans et plus qui souhaitent adapter leur logement pour pouvoir s'y maintenir (dans ce cas le demandeur = le bénéficiaire).

En pratique, la Province du Brabant wallon octroie une prime égale à 50% du coût des travaux avec un maximum de 3.000 €.

Conditions :

1. Le logement doit être situé en Brabant wallon
2. Le demandeur doit résider dans le logement objet de l'aide
3. Le bénéficiaire doit être âgé de 65 ans ou plus

Les travaux visés concernent exclusivement :

1. Le lift / fauteuil élévateur
2. Les sanitaires adaptés
3. L'aménagement des voies d'accès extérieures et intérieures

Service de la cohésion sociale et du logement

Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre

Tél.: 010 23 60 93

Email : cohesionsociale.logement@brabantwallon.be

1.2 Aides à domicile**A. CPAS - MONT-SAINT-GUIBERT**

Le secrétariat du CPAS est en mesure de vous informer sur les différentes aides accessibles à nos citoyens en fonction de leur situation personnelle (repas à domicile, aide-ménagère, aide familiale, aide juridique...).

Grand'Rue, 39/1 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Tél.: 010 65 75 32 - **Email :** info@cpas-mont-saint-guibert.be

Site internet : <http://www.mont-saint-guibert.be/ma-commune/social/c.p.a.s.>

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Permanences sociales : Lundi, mercredi, vendredi de 8h45 à 11h45 ou sur rendez-vous

Le jeudi soir de 16h30 à 19h (excepté en juillet et août)

**B. AIDE ET SOINS À DOMICILE BRABANT WALLON ASBL**

Elle permet :

- ▶ une alternative à la maison de repos
- ▶ de prendre en charge les sorties d'hospitalisation
- ▶ de rester chez soi en préservant au maximum l'autonomie de la personne
- ▶ aux parents d'enfant malade de poursuivre leur activité professionnelle

Deux secrétariats gèrent les activités de base : contact@asdbw.be. Votre email est transmis à l'assistante sociale responsable.

- ▶ Infirmières - aides familiales - aides ménagères

Tél.: 010 81 21 98 pour Mont-Saint-Guibert Tél. Principal 067 89 39 49

- ▶ Gardes à domicile – gardes répit – gardes enfants malades – coordination – psychologues – ergothérapeutes – infirmière bien-être.

Fax : 067 89 39 49 pour l'ensemble de la province du Brabant wallon.

C. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE)

Nathalie Deduffeler

GSM : 0497 68 45 50 - Tél.: 010 65 75 75

Email : ale@mont-saint-guibert.be

Horaires : les mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
uniquement sur rendez-vous



Qui sont les travailleurs ALE ?

Il faut être demandeur d'emploi et soit :

► chômeur complet indemnisé depuis au moins deux ans ou six mois pour les plus de 45 ans ►
bénéficier du revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide sociale.

Les travailleurs ALE peuvent effectuer un certain nombre d'heures de prestation par mois selon le type de travail demandé. Ce faisant, ils conservent leur droit aux allocations de chômage et perçoivent en complément, par heure de travail en ALE, un certain montant sous forme de chèque ALE.

Les tâches qu'ils peuvent effectuer sont multiples : entretien de jardin, petits travaux domes-tiques, travail administratif, aides diverses...

Les travailleurs ALE sont également assurés contre les accidents de travail et s'ils venaient à occasionner des dégâts lors de l'exercice de leur activité, une police d'assurance couvre leur responsabilité civile. Donc, aucune assurance complémentaire n'est à souscrire par l'utilisateur.

Qui peut faire appel à l'ALE ?

Tous les particuliers, les pouvoirs publics, les asbl et autres associations non commerciales, les établissements d'enseignement et les entreprises des secteurs agricole et horticole.

Toute personne qui souhaite bénéficier des services de l'ALE doit en faire la demande auprès du responsable ALE. Si la demande est acceptée, il y a lieu de s'acquitter d'un droit d'inscription d'un montant de 6,20 €, renouvelable annuellement.

À propos des chèques ALE

La rémunération du travail presté par le travailleur ALE s'effectue à l'aide de chèque(s) ALE. Un chèque équivaut à une heure de travail prestée ou entamée. Actuellement, deux types de chèques sont en circulation :

- Le chèque non nominatif peut être acheté directement à l'ALE au prix unitaire de 5,95 €. Il n'est pas déductible fiscalement.
- Le chèque nominatif, au prix de 6,20 € également, doit être commandé auprès de la société

émettrice (actuellement EDENRED). Il donne droit à une réduction d'impôts via l'attestation fiscale fournie, une fois l'an, par la société émettrice. Cette attestation est à joindre à la déclaration des contributions. Ce type de chèque est obligatoire pour les entreprises agricoles et horticoles. Pour ces dernières, le montant du chèque ALE est fixé à 6,20 €/pièce.



D. CENTRALE DE SERVICES À DOMICILE (CSD)

Elle apporte une diversité d'aides et de soins qui, coordonnés, permettent à toute personne qui le souhaite de rester chez elle malgré une autonomie réduite par l'âge, la maladie, un accident, un handicap... : courses, repas et accompagnement, ménage, soins, matériel médical, gardes à domicile, livraisons de repas, adaptation du logement, bip de secours, transports...

Pour avoir plus d'informations sur les missions des CSD et services associés, leur philosophie et leur rapidité d'action, n'hésitez pas à les contacter :

CSD Brabant wallon (permanence téléphonique 24h/24h 7jous/7)

Chaussée de Bruxelles, 5 à 1300 WAVRE

Tél.: 010 84 96 40

Email : csd.brwallon@solidaris.be - **Site internet :** www.fcsd.be

Contact: du lundi au vendredi de 10h à 15h.

Magasin matériel médical et sanitaire: du lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi de 9h à 12h

E. SENOAH. DONNER DE LA VIE À L'ÂGE (DVA)

Des coups de pouce, par des Seniors pour des Seniors.

Un réseau de volontaires par et pour des seniors, soutenu par la Fondation Roi Baudouin et la Région wallonne et mis en œuvre avec l'appui de nombreux partenaires.

L'objectif de ce réseau et dispositif, accessible au 0800 17 500, est de répondre, grâce à l'implication de seniors, à des demandes concrètes de coups de pouce formulées par des seniors en Wallonie. Ces coups de pouce peuvent être divers et variés. Ils sont à la portée de tout un chacun : ouvrir les volets, déblayer la neige, covoiturer pour une course, partager un café, etc.

En d'autres termes, par son action « Donner de la Vie à l'Âge », l'asbl Senoah veut susciter ces petites attentions à l'effet papillon offerts par des seniors à d'autres seniors, habitant un même quartier, une même localité, une même entité. Le but est de rendre le quotidien de personnes qui avancent en âge plus confortable, plus gai, de rompre le sentiment de solitude qu'elles ressentent parfois et aussi d'échanger, de papoter, de se raconter. Bref de partager un, des instants.

DVA veut offrir une réponse complémentaire aux initiatives déjà en place. L'idée sous-jacente est de créer un dispositif qui facilite la connaissance de ces actions locales et la sollicitation de celles-ci. Ce qui signifie que DVA cherchera d'abord à orienter les seniors vers ces initiatives locales, afin de ne pas leur faire de l'ombre et prévenir les éventuels chevauchements des différentes actions.

Un seul numéro gratuit à retenir pour obtenir un coup de pouce, le 0800 17 500, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Vous avez plus de 60 ans et vous avez envie de donner des coups de pouce à d'autres seniors de votre quartier ? Tél.: 081 22 85 98 ou site internet: www.senoah.be

F. LES COMPAGNONS DÉPANNEURS

Les Compagnons Dépanneurs sont des salariés ou des volontaires, âgés de 16 à plus de 90 ans, bien utiles auprès des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur logement.

Pour qui ?

Toute personne (seule, en couple, avec une famille) ayant des revenus limités (CPAS, mutuelle, petite pension, chômage, ...).

Quels services?

- ▶ Travaux de peinture/tapissage
- ▶ Dépannages en plomberie/électricité/menuiserie
- ▶ Bricolages divers
- ▶ Aide au déménagement
- ▶ Apports de meubles, vaisselle, électroménager.

Contactez Adline Dellisse (Mundo Louvain la Neuve)

Avenue de Cîteaux, 114 à 1348 Louvain-la-Neuve

Tél.: 0483 38 61 46

Email : brabantwallon@compagnonsdepanneurs.be



- ▶ **Permanence** Téléphonique : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30

G. REPAS À DOMICILE

Voir le point CPAS

H. AIDANTS PROCHES

Définition : « Personne qui apporte une aide et un soutien continu et régulier à la personne aidée. Elle doit être majeure ou mineure émancipée, être une personne ayant développé une relation de confiance et de proximité avec la personne aidée. L'aidant proche doit exercer le soutien et l'aide à titre non professionnel, d'une manière gratuite et avec le concours d'au moins un intervenant professionnel. »

Asbl Aidants Proches Wallonie

Route de Louvain-La-Neuve, 4 bte2 à 5001 Belgrade

Permanence téléphonique : 081 30 30 32

Contact : Amandine Nihoul à infoaidants@aidants.be

Site internet : www.aidants-proches.be

Les différentes mutuelles proposent diverses aides et services aux « aidants proches ». N'hésitez pas à contacter la vôtre.

I. RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

Vous avez plus de 65 ans ? La commune peut - sous certaines conditions - reprendre gratuitement vos déchets et encombrants non-exploitable.

Pour plus d'informations : Tél.: 010 65 35 42

Email : travaux@mont-saint-guibert.be.

J. ENVIE DE RANGER ? NE JETEZ PAS

Ne jetez pas vos textiles, électroménagers, meubles, livres, vaisselle... La ressourcerie Restor, en partenariat avec notre commune, va leur donner une seconde vie et même réparer les gros électroménagers.

Prenez rendez-vous par téléphone ou via leur site web pour convenir d'une date et heure d'enlèvement chez vous. Ce service est gratuit s'il apparaît qu'au moins 25% des enlèvements sont revalorisables (maximum 3 m³ par trimestre et par foyer). En faisant appel à Restor, vous soutenez un projet social et environnemental.

Rue de Bruxelles 189 à 1480 Tubize

Tél.: 02 355 07 49

Email : info@restor.be - Site internet : <https://restor.be>

1.3 Saint-Vincent de Paul – Mont-Saint-Guibert

Les actions de la société Saint-Vincent de Paul englobent plusieurs domaines dans lesquels le plus important est le contact personnel avec les personnes seules ou défavorisées. La société leur vient en aide sans discrimination de genre, origine, croyances religieuses, milieu social ou ethnique, état de santé, culture ou opinions politiques. Il s'agit de projets d'accueil et d'assistance sociale, de formation, d'éducation et de développement personnel.

Si vous vous trouvez temporairement ou plus durablement en difficulté morale ou matérielle, vous pouvez faire appel aux bénévoles de « Saint-Vincent de Paul » de Mont-Saint-Guibert qui sont disponibles, sans préjugés, pour vous apporter leur aide par la distribution de colis alimentaires et/ou une écoute attentive pour répondre à vos besoins.

Jacques Gheysens : 0475/ 26 66 01 ou Véronique Garny : 0473/ 88 55 74

Email : svp122@vincentdepaul.be - Site internet : www.vincentdepaul.be/fr



1.4 Repair Café

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés

Les principes de base

Le Repair Café est un événement qui a généralement lieu une fois par mois dans de nombreuses communes. L'idée est de lutter contre le gaspillage et la production de déchets en masse, en réparant vos objets cassés, abîmés ou en panne. Il comprend différents ateliers pour accueil-

lir les divers types d'objets. Les plus fréquents sont les ateliers couture, électro, informatique et vélo, mais d'autres peuvent exister selon le Repair Café (réparation de bijoux, menuiserie, remoulage, etc.).

Vous apprendrez vous-même à réparer vos objets avec l'aide et les outils d'un/e réparateur/trice bénévole.

Le Repair Café repose entièrement sur le bénévolat et survit grâce à la contribution volontaire des visiteurs : vous estimez vous-même le prix de votre réparation en plaçant de l'argent dans les tirelires prévues à cet effet. Cet argent servira à acheter des outils, à payer l'assurance ou la salle, à payer un verre aux bénévoles...

Dans « Repair Café », il y a également « Café » : vous aurez l'opportunité de déguster une boisson en attendant votre tour pour la réparation et de faire ainsi connaissance avec les autres habitants du quartier.

Le Repair Café a bien sûr un grand impact écologique (215 tonnes de déchets évitées en 2018 en Belgique), mais il permet également de tisser du lien entre les habitants d'un même quartier ou entre des personnes qui ne se seraient peut-être jamais rencontrées. Il remplit également une mission importante de partage et de transmission des savoirs et vise à l'émancipation de chacun (par l'apprentissage de l'utilisation adéquate et de la réparation d'objets de la vie courante). Il est basé sur la co-réparation et reste « un coup de main entre voisins ». Il n'y a pas de garantie de résultats et il ne s'agit pas d'un service d'expertise proposé au visiteur.

Plus d'infos sur : www.repairtogether.be

LES PLUS PROCHES :

REPAIR CAFÉ MONT-SAINT-GUIBERT

École « Le Bon Départ », rue des Écoles 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Contact : Etienne Loute - Mont-Saint-Guibert en Transition - 0472 341 1867

Email : contact@msg-transition.be - **Site internet** : www.msg-transition.be

Ateliers : couture, petit électroménager, vélos

Programmation : un samedi du mois, de 10h à 13h

REPAIR CAFÉ CHASTRE

Avenue du Castillon 1

1450 Chastre (ancienne salle du Conseil communal)

Contact : Marie Paule Herdies - **Email** : repaircafe.chastre@gmail.com

Les ateliers ont lieu tous les 2^e vendredis du mois de 16h à 19h

REPAIR CAFÉ COURT-SAINT-ÉTIENNE

Quatre Quarts, rue Emile Henricot 61

1490 Court-Saint-Étienne

Contact : Transition en Court / Cercle économie

Françoise : 010 65 10 14 ou **Olivier** : 0495 43 53 67

Email : repair.cafe.cse@gmail.com

Les ateliers ont lieu le 3^eme samedi de chaque mois



REPAIR CAFÉ LOUVAIN-LA-NEUVE

Maison du développement durable, Place Agora, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve
Hall Auditorios Montesquieu (1^{er} étage), rue Montesquieu 32 à 1348 Louvain-La-Neuve

Email : RC@MaisonDD.be ou Depakot@kapUCLouvain.be

Site internet : <https://RC.MaisonDD.be> ou <http://KapUCLouvain.be/portfolio-items/depakot/>

REPAIR CAFÉ CHAUMONT-GISTOUX

Maison de l'Environnement, rue Inchebroux, 8 à 1325 Chaumont Gistoux

Site internet : www.repairtogether.be

REPAIR CAFÉ WAVRE

Institut de la Providence, section primaires, rue des Fontaines 41,
1300 Wavre avec parking dans la cour de l'école.

Contact : Wavre en Transition via Françoise Darmstaedter 010 84 21 76

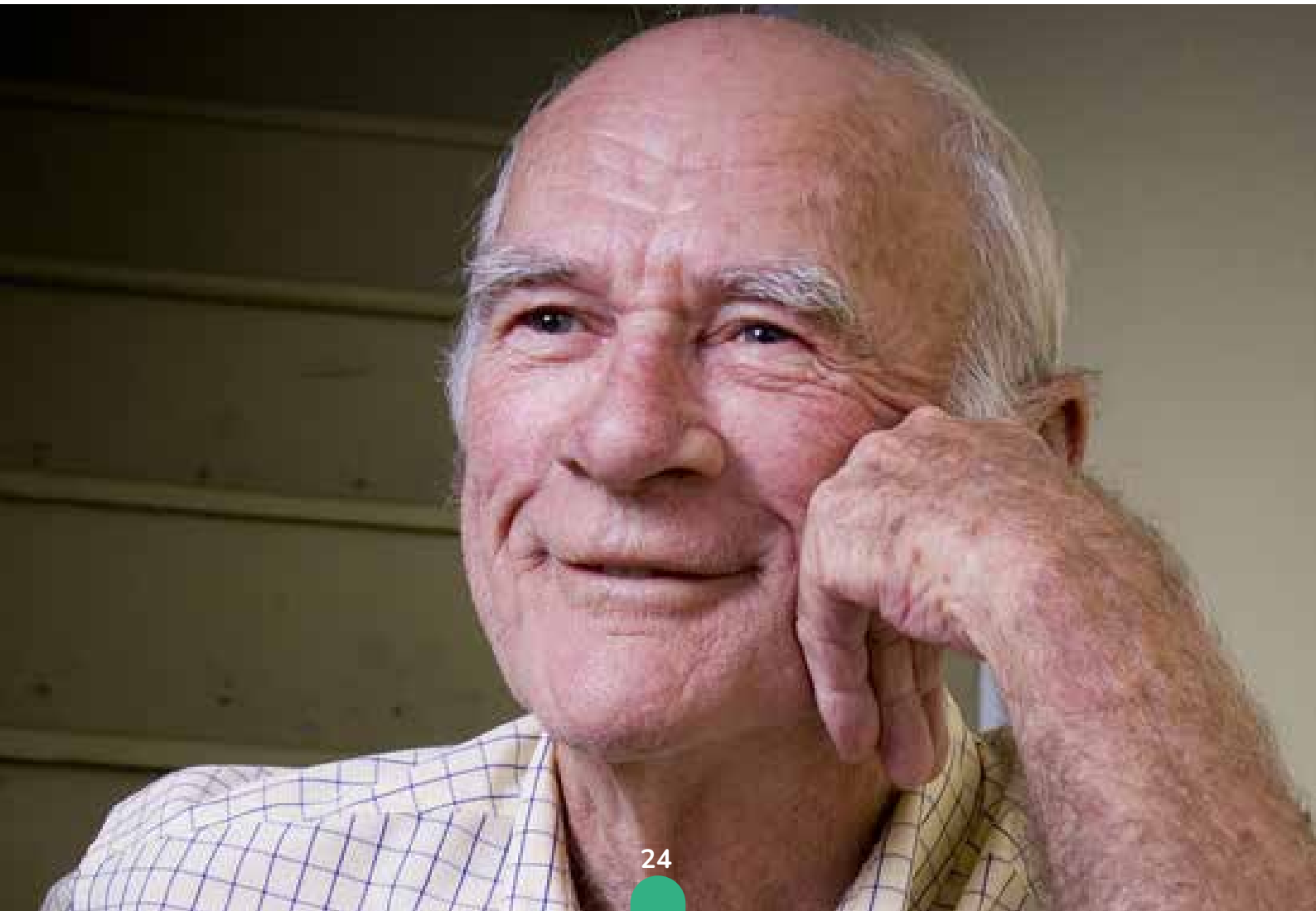
Email : repaircafe.wavreentransition@gmail.com.

Les ateliers ont lieu le 2^{ème} samedi de chaque mois

1.5 Télévigilance à domicile

Vous ne vous sentez pas en sécurité chez vous compte tenu des difficultés médicales et/ou de déplacement que vous rencontrez ?

Les systèmes de télévigilance (appels téléphoniques d'urgence) existent pour vous rassurer, ainsi que vos proches, par une intervention rapide. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre mutuelle.



2. CLINIQUES ET CENTRES MÉDICAUX

► Clinique Saint Pierre asbl

Avenue Reine Fabiola, 9 à 1340 Ottignies

Tél.: 010 43 72 11

Site internet : www.cspo.be

► Centre Neurologique William Lennox

Allée de Clerlande, 6 à 1340 Ottignies

Tél.: 010 43 02 11

Site internet : www.cnwl.be

Adresse GPS : Rue du Blanc Ry, 1340 Ottignies

Site internet (gare Ottignies) : www.cnwl.be/informations-pratiques/horaires

► Polyclinique de Louvain-la-Neuve

Rue du Traité de Rome, 5 à 1348 Louvain-la-Neuve

Site internet : www.cspo.be/polycliniquelln

(parking « Lovano » gratuit, à la jonction entre l'anneau central et le boulevard du Nord)

Renseignement ou prise de rdv (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h) : 010 43 68 50

Renseignements ou annulation de rdv : accueil.polyclinique.lln@cspo.be

Tout désistement doit être communiqué au plus tard 24h à l'avance. Dans le cas contraire, la Polyclinique se réserve le droit de vous facturer une indemnité forfaitaire de 15€.

► Clinique du Bois de la Pierre

Chaussée de Namur, 201 à 1300 Wavre

Tél.: 010 88 21 11

Site internet : www.blp.silva-medical.be (Parking payant sur le site)

Bus : Ligne 20 Ottignies - Louvain-la-Neuve - Wavre, arrêt « Bois de la Pierre »

► Centre Médical de Wavre

Rue du Pont Saint-Jean 2 à 1300 Wavre

Tél.: 010 23 29 10

Prises de sang : 010 23 29 29

Radiologie : 010 23 29 50

> Croix Rouge de Belgique

Dès le mois de septembre 2025, la Croix-Rouge ouvre une nouvelle antenne à 11, Grand Place 1435 Mont-Saint-Guibert.

3 services sont proposés :

Service de location de matériel paramédical : 010/41 07 41 – tous les jours de la semaine y compris le samedi de 9h30 à 12h. **Location de lits médicalisés :** 0497/52 00 00 tous les jours de la semaine entre 9h et 12h.

Service de lutte contre l'isolement – RELIAGE – 0474/71 78 13 – tous les jours de la semaine

Formations 1ers secours : 010/41 88 66



3. MÉDECINS GÉNÉRALISTES DE MONT-SAINT-GUIBERT

- ▶ **Docteur Monique Dumoulin**
rue Auguste Lannoye, 57 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 65 73 47 - **Email :** modumoul@gmail.com
- ▶ **Docteur Isabelle Graulich**
rue de Béclines, 35 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 61 72 81
- ▶ **Docteur Pauline Tichoux**
rue Warichet, 72 à 1435 Corbais
Tél.: 0479 38 57 05 - **Email :** docteurtichoux@gmail.com
- ▶ **Docteur Charlotte On'Untu Shuya**
rue Jean Moisse, 35 à 1435 Héவில்
Tél.: 010 65 50 60 - **Email :** c.onuntushu@voo.be
- ▶ **Docteurs Martine Verhelst et Quang tri Vo**
rue des Tilleuls, 112 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 65 09 50 - **Email :** doct.vo@gmail.com
- ▶ **Docteur Alessandro Gehenot**
rue des Tombes Romaines, 23 à 1450 Chastre
Tél.: 0492 82 74 31 - **Email :** alessandro.gehenot@gmail.com
- ▶ **Centre Vita Santé**
Docteur Marine Hautier, Docteur Sophie Rousseau, Docteur Kevin Lagrange (aussi au Centre Move & Care)
rue Saint Jean, 19B/0001 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 39 48 44
Site internet : www.vitasante.be
- ▶ **Maison Médicale**
Docteur Catherine Boon, Docteur Rachel De Backer, Docteur Violaine Grégoire
rue Demi-Lune, 4 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél.: 010 65 66 43
Site internet : www.3msg.be
- ▶ **Centre Move & Care**
Docteur Kévin Lagrange (aussi au Centre Vita Santé)
rue des Tilleuls, 113 à 1435 Héவில்
Tél.: 0491 73 84 34
Site internet : www.docteurlagrange.be
- ▶ **Cabinet médical associé**
Docteur Odile Corman, Docteur Eric Delens, Docteur Jeanne Doms
rue des Écoles, 1 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Site internet : www.cabinetmedicalassocie.be

4. SOINS PALLIATIFS

Domus asbl - Soins palliatifs à domicile en Brabant wallon

Domus est l'association pluraliste de soutien en soins palliatifs à domicile du Brabant wallon. En collaboration avec Pallium (la plateforme provinciale), Domus se veut la référence dans tous les domaines qui touchent à ces moments si importants de la vie.

Le temps de mourir fait partie intégrante de l'histoire de la personne. Accompagner celui qui chemine vers sa fin de vie, c'est être présent où il se trouve, et le vivre avec lui dans le respect de ses valeurs.

Les soins continus et palliatifs visent la prise en charge, à domicile, de patients atteints d'une maladie susceptible d'entraîner la mort et pour laquelle les traitements curatifs n'ont plus d'effet. Domus répond à ce besoin et permet ainsi aux personnes qui le désirent de vivre leur fin de vie dans les meilleures conditions possibles, chez eux, en maison de repos ou dans toute autre institution.

Domus asbl

Chemin du Stocquoy, 1 à 1300 Wavre

Tél.: 010 84 15 55

Site internet : www.domusasbl.be

Email : info@domusasbl.be ou secretariat@domusasbl.be

Toutes les demandes d'accompagnement se font **UNIQUEMENT** par téléphone via le bureau.
Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 16h

En dehors de ces heures, un répondeur enregistre les messages. Il y sera donné suite dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler l'infirmière de garde 24h/24 au

Urgence :
0476 32 94 23



5. EN CAS DE DÉCÈS

Constat

Un décès doit être constaté officiellement. Si le décès a lieu au domicile, alertez-en votre médecin de famille ou le médecin de garde. Après avoir constaté le décès, il établira et signera une attestation de décès. Dans le cas d'un décès à l'hôpital, l'attestation sera établie et signée sur place.

Si le défunt avait choisi d'offrir son corps à la science ou de faire un don d'organes, vous devez au plus vite en avertir l'hôpital.

Déclaration

Le décès d'une personne doit être au plus vite déclaré au service État civil de la commune où la personne est décédée. Généralement, l'entrepreneur de pompes funèbres se charge de la déclaration de décès et de toutes les démarches administratives.

L'acte de décès

Un acte de décès prouve le décès et établit l'identité du défunt. Cet acte est nécessaire pour que l'officier de l'état civil accorde l'autorisation de transport et d'inhumation ou de crémation du défunt.

L'acte de décès est dressé dans la commune où la personne est décédée. La commune en question transmet ensuite l'acte à la commune où le défunt résidait. Un acte de décès est dressé et inscrit dans les registres de l'état civil du lieu du décès. L'acte est également retranscrit dans les registres de l'état civil de la dernière résidence du défunt.



Vous pouvez demander des extraits ou des copies de l'acte de décès à l'administration communale où celui-ci a été inscrit.

Après les funérailles

1. DÉBLOCAGE DES COMPTES AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Vous pouvez faire débloquer un compte bancaire sur présentation d'un des documents suivants :

- ▶ Un acte d'hérédité, établi par un notaire
- ▶ Un certificat d'hérédité, délivré par le bureau Sécurité juridique compétent pour le dernier domicile du défunt.

ATTENTION : le bureau Sécurité juridique chargé de gérer le dossier du défunt ne peut délivrer un certificat d'hérédité que si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- ▶ Le défunt n'a pas dressé ou fait dresser de testament ou tout autre acte comportant ses dernières volontés (autrement dit, le bureau Sécurité juridique est uniquement compétent si la succession est exclusivement régie par les dispositions relatives à la dévolution légale prévue dans le Code civil belge)
- ▶ Le défunt n'a pas conclu de contrat de mariage ou d'« acte modificatif du contrat de mariage »
- ▶ Il n'y a pas d'héritiers « frappés d'incapacité » (héritiers mineurs, déclarés incapables...)

À noter : en tant que partenaire survivant (marié ou cohabitant légal), vous pouvez, sans devoir présenter d'acte ou de certificat d'hérédité, recevoir, à titre d'acompte pour faire face aux dépenses urgentes, la moitié de la somme se trouvant sur tous les comptes, avec un maximum de 5.000 euros.

Le certificat délivré par l'administration de la Sécurité juridique est **gratuit**.

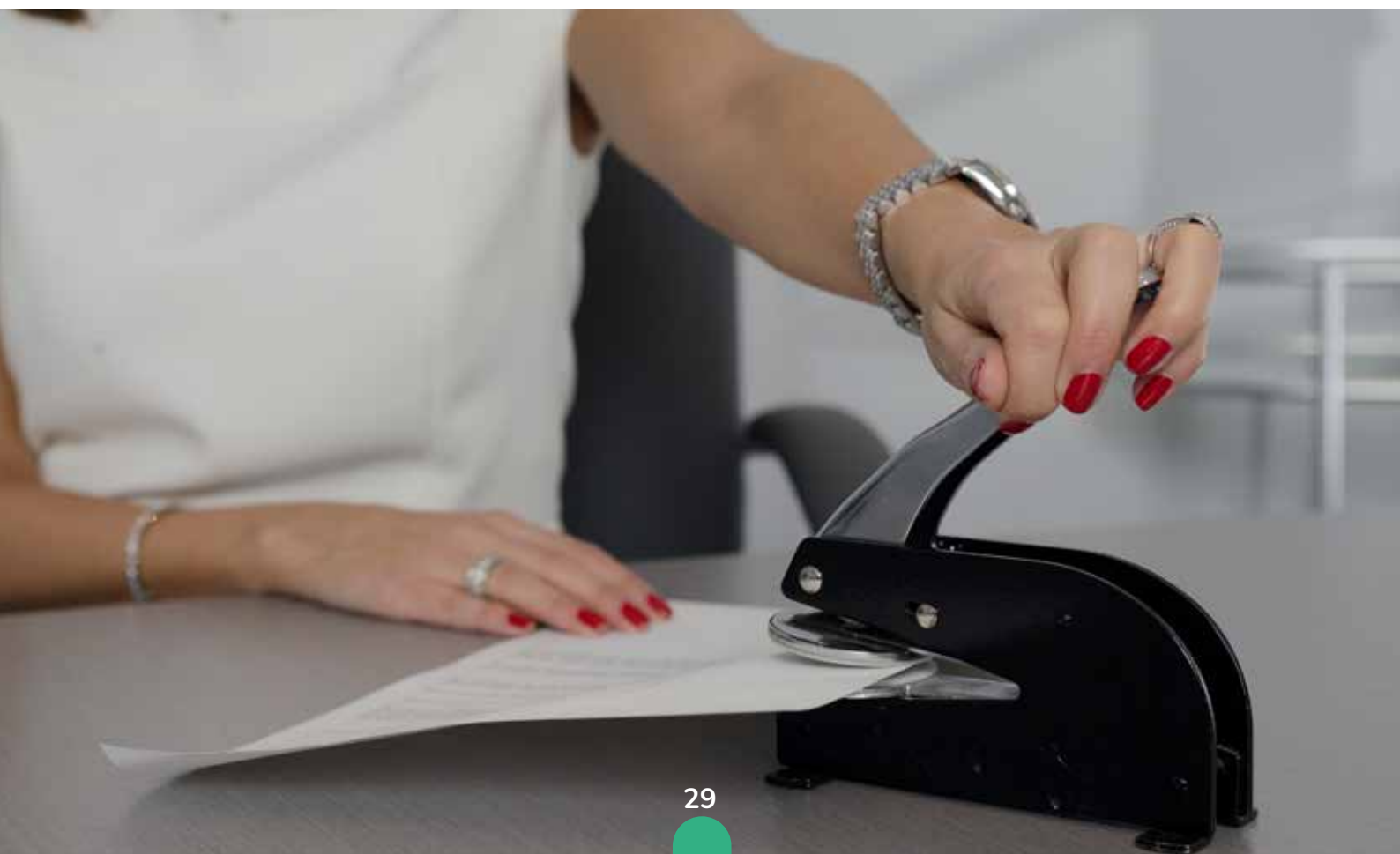
Délivrance: soit par demande téléphonique au 02 572 57 57 soit par
téléchargement possible de ce formulaire sur
https://finances.belgium.be/fr/particuliers/famille/deces/deblocage_comptes_bancaires

Fednot / Fédération Royale du Notariat belge asbl
rue de la Montagne 30-34 à 1000 Bruxelles

Notaires

Site internet : <https://www.notaire.be/donations-successions>

Site des notaires avec l'annuaire du notariat et toute une série de rubriques juridiques en relation avec le notariat.



2. DIFFICULTÉS POUR RETROUVER LES COMPTES BANCAIRES ET AUTRES AVOIRS FINANCIERS DU (DE LA) DÉFUNT(E)

Service Bankresearch de la Febelfin

Qui peut recourir au service Bankresearch ?

Via une enquête bancaire, vous pouvez faire vérifier si une personne est ou a été cliente d'une ou de plusieurs banque(s) pendant une période de 3 ans avant son décès ou avant le début d'une administration provisoire.

Vous pouvez faire appel au service Bankresearch dans les cas suivants :

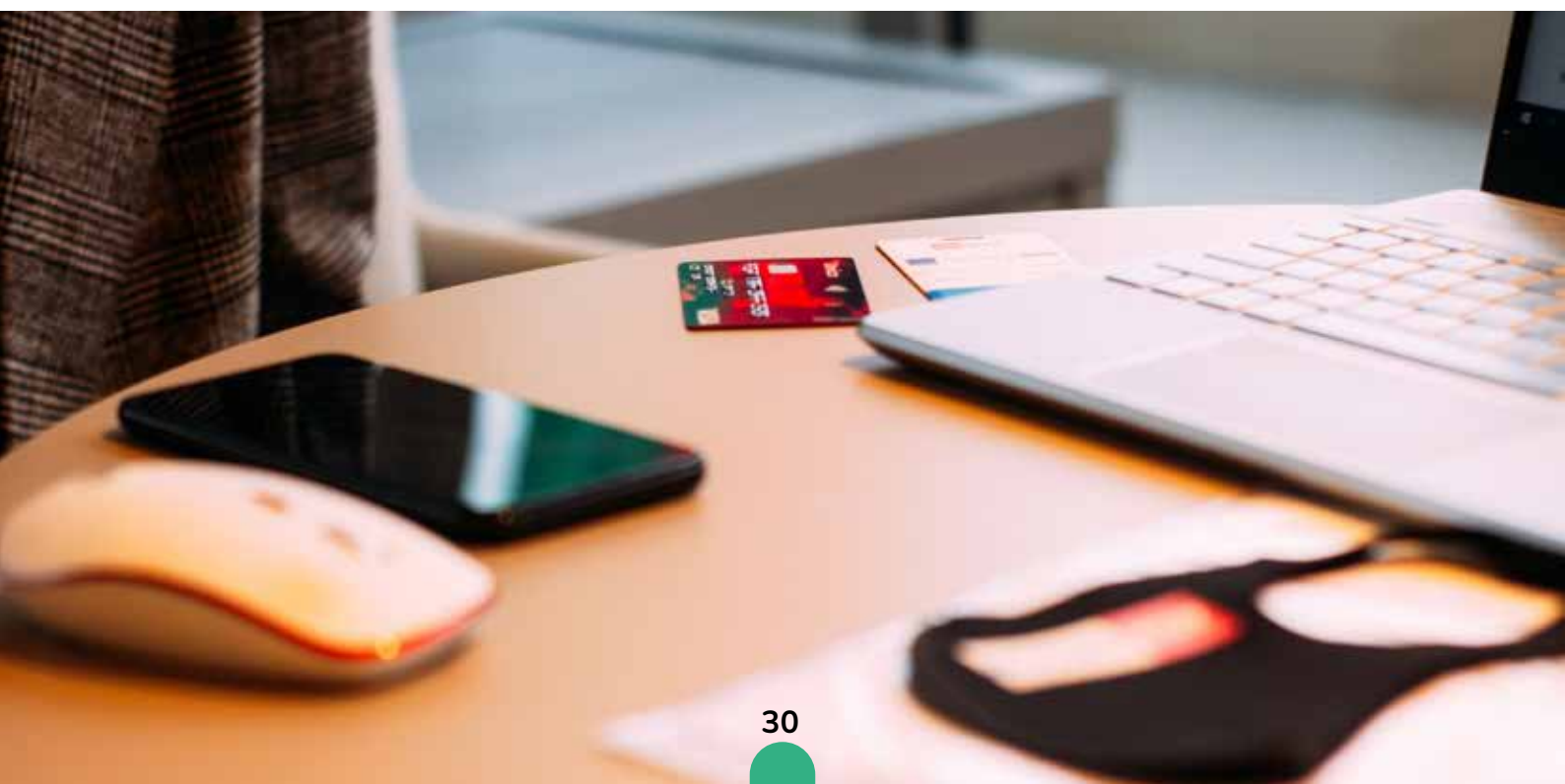
- ▶ lorsque vous êtes héritier/héritière d'un défunt. Vous formulez la demande seul/e ou conjointement avec d'autres héritiers ;
- ▶ lorsque vous pensez que quelqu'un a ouvert un compte à votre nom ;
- ▶ lorsque vous êtes (en tant que particulier) un administrateur provisoire.

En cas de décès, vous pouvez également faire effectuer la démarche par un **notaire**, un **curateur** (en cas de succession vacante) ou par un **avocat**.

Comment ?

Renseignements à fournir :

- ▶ Votre adresse postale
- ▶ Votre adresse email
- ▶ Une copie recto et verso de votre carte d'identité
- ▶ Un acte d'hérédité
- ▶ Nom et prénom du défunt
- ▶ Adresse du défunt
- ▶ Lieu et date de naissance du défunt
- ▶ Toutes les informations susceptibles de rendre l'enquête plus efficace : état civil, numéro de registre national...
- ▶ Lieu et date du décès
- ▶ Une copie de l'acte de décès officiel



Où ?

- ▶ Par email : bankresearch@febelfin.be
- ▶ Par courrier : Bankresearch, rue d'Arlon 82, 1040 Bruxelles
- ▶ **ATTENTION** : cette démarche est payante : Après avoir vérifié le bien fondé de votre demande, Bankresearch vous invitera à payer la somme de 151,25€. Ensuite, cette demande est retransmise à chaque institution membre de Febelfin qui vous recontactera en cas de résultats positifs. Il n'y a pas de globalisation des résultats par Bankresearch.



3. PENSION

Pour la pension du (de la) défunt(e) : en principe, aucune démarche à faire. Le Service fédéral des Pensions (ex O.N.P. et SDPSP) est automatiquement averti du décès et radie d'office le (la) défunt(e) de ses « bénéficiaires ».

Attention : Pour la pension versée le mois du décès, le conjoint du défunt a le droit de percevoir la pension du mois du décès.

Dans les autres cas : il est à noter que si la pension est versée avant la date du décès, la succession pourra la garder (fait partie de l'actif de la succession). Cependant, si elle est versée après le décès, le service des pensions la récupérera soit directement auprès de la banque et si le compte est insuffisamment approvisionné, auprès des ayants droit.

Renseignements en matière de pensions (conjoint survivant et autres)

Service fédéral des Pensions :

Tour du Midi - Esplanade de l'Europe 1 à 1060 Bruxelles

Numéro spécial Pension

Appelez gratuitement le **1765** en Belgique

(payant depuis l'étranger, appelez le **+32 78 15 1765**).

Sites Web : www.sfpd.fgov.be/fr - www.mypension.be/fr

4. MUTUELLES

Les dernières souches de soins doivent être renvoyées à la mutuelle pour remboursement. Pour les modalités pratiques de celui-ci : s'adresser à la mutuelle ou à son délégué.

5. ABONNEMENTS, ASSURANCES, BAIL

Les contrats peuvent être généralement résiliés sur production d'un exemplaire de l'acte de décès.

Rappelons que le décès d'un locataire ne met pas fin d'office au contrat de bail sauf stipulation expresse dans le contrat. Il y aura lieu pour les héritiers de donner le renom conformément aux stipulations du contrat ou de conclure un arrangement à l'amiable.

6. DROITS DE SUCCESSION

La déclaration de succession (en principe obligatoire) doit être déposée dans les quatre mois du décès si celui-ci a lieu en Belgique. Ce délai est porté à 5 mois si le décès a eu lieu dans un autre pays d'Europe et 6 mois si le décès a eu lieu hors Europe.

Si la succession ne comprend pas de biens immeubles et que les autres avoirs n'atteignent pas le minimum imposable, une dispense de dépôt peut être demandée au bureau compétent pour la perception des droits de succession.

Pour Mont-Saint-Guibert

Bureau Sécurité juridique Nivelles

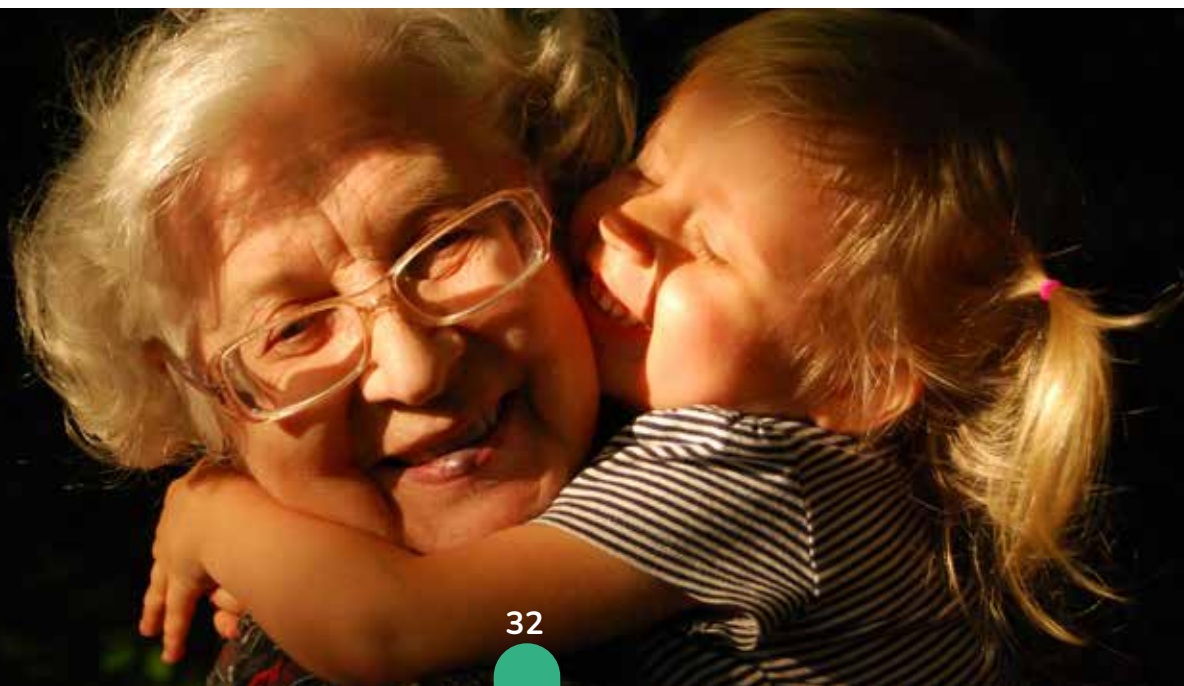
Rue de l'Industrie, 22 à 1400 Nivelles

Email : rszj.bureau.nivelles@minfin.fed.be

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Étant donné la complexité de la matière, on renverra, pour l'établissement de la déclaration et le calcul des droits (outre le service mentionné ci-avant) au site de la Fédération des notaires et à celui de l'A.G.D.P. - Administration de la Sécurité juridique (anciennement Enregistrement et domaines):

Site internet : www.notaire.be/donations-successions
ou <https://finances.belgium.be/fr/particuliers/famille/deces>



Bon à savoir :

a) Legs en duo

Le legs en duo consiste à faire deux legs. Vous léguerez une partie de votre patrimoine à une association pour autant que celle-ci prenne à sa charge le paiement des droits de succession de vos légataires ou héritiers. Grâce à cette technique, vos héritiers ou légataires paieront moins de droits de succession.

Pour info : www.testament.be

b) Indemnités de funérailles des fonctionnaires

Une indemnité de funérailles est un montant que l'administration fédérale paie après le décès d'un fonctionnaire pensionné. Le montant sert à indemniser une partie des frais d'obsèques ou de funérailles.

Le pensionné cotise lui-même pour cette indemnité via une « retenue d'indemnité de funérailles » mensuelle de 0,5 % sur la pension de retraite. Les autres pensions (pensions de survie, de réparation ou coloniale) ne donnent pas droit à une indemnité de funérailles.

Le fonctionnaire pensionné recevait sa pension d'une autre institution que le Service Pensions ? Contactez cette institution pour le paiement de l'indemnité de funérailles.

Informations : Service fédéral des Pensions

Tour du Midi - Esplanade de l'Europe 1 à 1060 Bruxelles

Numéro spécial Pension :

appelez gratuitement le 1765 en Belgique

(payant depuis l'étranger, appelez le +32 78 15 1765).

Site internet : www.sfpd.fgov.be/fr ou www.mypension.be/fr



ÉCOUTE - MALTRAITANCE - INFO

1. RESPECT SENIORS

(Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés)

On passe facilement à côté de la maltraitance des aînés. Le premier réflexe est d'en parler. Ce service s'adresse aux aînés, leurs familles et leurs proches mais aussi aux professionnels. Il est accessible à toute personne qui se pose des questions sur la maltraitance. Dans le respect du secret professionnel.

Appel GRATUIT
0800 30 330

du lundi au vendredi de 9h à 17h
avenue Albert 1er, 10 à 1342 Limelette (Wavre)

Tél.: 02 387 59 00

Email : brabant.wallon@respectseniors.be

Site internet : www.respectseniors.be

Contacts : Dulieu Evelyne, assistante sociale et groupe de parole post Covid19 ou Broche Pascal, psychologue

2. LA LIGUE ALZHEIMER ASBL

Ses quatre objectifs se résument ainsi : A.I.D.E ► Accompagner, Informer, Défendre et Écouter. Alzheimer-café, conférences-débats, formations et une ligne gratuite à disposition au 0800 15 225 (24h/24, 7 jours/7)

Horaires : de 8h à 18h (du lundi au vendredi)
rue Walthère Jamar 231 boîte 1 à 4430 Ans

Tél.: 04 229 58 10 (administratif)

Tél.: 0800 15 225

(numéro d'appel gratuit : écoute et questions sur la maladie d'Alzheimer)

Site internet : www.alzheimer.be

Facebook : www.facebook.com/ligue.alzheimer

3. L'ASSOCIATION PARKINSON ASBL

L'Association Parkinson cherche à améliorer la qualité de vie des patients et de leur entourage en leur proposant une écoute et une information. Elle vise également à favoriser les rencontres entre conjoints, enfants et proches.

Coordinatrice responsable : Virginie DIRICK
rue des Linottes, 6 à 5100 Naninne

Tél.: 081 56 88 56, tous les jours de 9h à 16h30

Email : info@parkinsonasbl.be - **Site internet :** www.parkinsonasbl.be

Facebook: [association-parkinson Belgique](https://www.facebook.com/association-parkinson-Belgique)

ACTIVITÉS CULTURELLES – LOISIRS

RENCONTRE - JEUX DE SOCIÉTÉ - JEUX DE WHIST

L'Amicale des Seniors de l'Entité de MSG
L'Elan du Coeur

Bernard Defossé
Josette. Hairson

Tél.: 0496 4745 66
Tél.: 0476 57 54 15

CENTRE SPORTIF

Centre Jean Moisse
Cours Pilates Seniors :
Gym Seniors

J-Y. Mercier
Floriane Decourty
Contacter le CPAS

Tél.: 010 65 90 94
Tél.: 0496 89 21
Tél.: 010 65 75 32

BIBLIOTHÈQUE

Communale

Yael Chemin

Tél.: 010 65 35 11

CHORALE PAROISSIALE

Corbais

M. Gheysens-Demarcin

Tél.: 0472 91 78 43

BRODERIE, CROCHET, TRICOT, COUTURE

Ateliers Racco Papotte
Atelier créatif du CCCA

A-M. Duquenne
M-J. Quoibion

Tél.: 0475 72 30 57
Tél.: 0499 19 46 09

CLUBS DE PÊCHE

CLUBS DE MARCHÉ

Les guibolles guibertines
Marches dans toute la Belgique

P. Murk

Tél.: 0472 76 03 07

COURS

Facilangues
Informatique

Yannik Pakin
J. Ameye (Admin.)

Tél.: 0496 41 73 85
Tél.: 0472 41 86 61

VOYAGES

Escapades et vous asbl
Gérard Piraux Séjour
André Lambert

V. Mortier
G. Piraux
A. Lambert

Tél.: 0475 72 30 80
Tél.: 0488 64 62 02
Tél.: 010 41 87 86

Il existe d'autres activités sportives, culturelles et artistiques et mouvements sociaux des aînés.

Renseignements : M-J Quoibion - Tél.: 010 65 72 21



NUMÉROS D'URGENCE

Services concernés	Téléphones	Commentaires
Service médical d'urgence	100	
Service incendie Pompier	100	
Police secours	101	
Police Zone Orne-Thyle	010 65 38 00 ou 112	
Service incendie Équipe Médicale Police	112	Appel d'urgence européen
Croix Rouge	105	Numéro général
CardStop	070 34 43 44	
Odeur de Gaz	0800 870 87	
Centre Brûlés Charleroi	071 10 60 07	
Child Focus	116 000	24/24h, 7/7j
Centre antipoison	070 24 52 45	
Appel en cas de tempête/ inondation	1722	Valable uniquement en cas d'intempéries graves annoncées par les autorités
Prévention suicide	0800 32 123	
Violences conjugales	0800 30 030	
Médecins de garde Chastre/MSG/Walhain • Les nuits du lundi au jeudi de 19h à 8h • Du vendredi 18h au lundi 8h	010 65 01 50 1733	
Pharmacie de garde	0903 99 000	
Vétérinaires de garde	010 41 03 88	
Maltraitance des Aînés	0800 30 330	

NUMÉROS IMPORTANTS

Services concernés	Téléphones	Commentaires
Administration communale Mont-Saint-Guibert	010 65 75 75	
CPAS Mont-Saint-Guibert	010 65 75 32	
Numéro vert de la Wallonie	1718	Questions au service de la Région wallonne
Croix Jaune et Blanche Aide et Soins à Domicile	010 81 21 98	Prise de contact
Croix rouge/ Prêt de matériel	010 41 07 41	Mme Monique Brasseur
Croix Rouge Don de sang	0476 43 29 74	Mme Madeleine d'Udekem d'Acoz